

N°29 – février 2009

## Éléments démographiques et financiers

### Premiers résultats 2008

#### DONNEES DE POPULATION

##### Les cotisants du RSI

Au 31 décembre 2008, les effectifs de cotisants du RSI ont progressé à un rythme soutenu (+4,3% toutes catégories professionnelles confondues et conjoints collaborateurs mis à part). Le dernier trimestre de l'année 2008 a été marqué par un infléchissement de cette croissance.

Cette tendance fait d'ailleurs écho aux enquêtes de conjoncture de l'INSEE, qui enregistrent une diminution significative des créations d'entreprises en 2008 (particulièrement franche en décembre), même si le niveau de ces créations demeure relativement élevé.

La dynamique des professionnels libéraux a été vive sur l'ensemble de l'année 2008. Le mois de décembre accentue encore cette croissance qui se porte à +6,3% sur l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, le rythme annuel de progression des conjoints collaborateurs s'infléchit nettement en décembre (+30% contre +78% en septembre). Cette inflexion traduit la fin de la montée en charge du nouveau système de cotisations vieillesse, obligatoire depuis le second semestre de l'année 2007.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 décembre 2008

Décembre 2008	Artisans *		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	déc-08	Evolution 2008/ 2007	déc-08	Evolution 2008/ 2007	déc-08	Evolution 2008/ 2007	déc-08	Evolution 2008/ 2007
<b>Cotisants du RSI</b>	<b>667 429</b>	<b>3,4%</b>	<b>839 660</b>	<b>5,2%</b>	<b>367 606</b>	<b>6,3%</b>	<b>1 874 695</b>	<b>4,8%</b>
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	<i>17 409</i>	<i>24,5%</i>	<i>25 813</i>	<i>33,6%</i>			<i>43 222</i>	<i>29,8%</i>
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	<i>650 020</i>	<i>3,0%</i>	<i>813 847</i>	<i>4,5%</i>	<i>367 606</i>	<i>6,3%</i>	<i>1 831 473</i>	<i>4,3%</i>

Données au 31/12/2008. \* Données provisoires pour les artisans. Evolution depuis le 31 déc. 2007. France entière.

Sources : Artisans et commerçants : Statistiques Effectifs (vieillesse) ; Professions libérales : Etat 131, cotisants prestataires ou non (santé).

N°29 – février 2009

## La population protégée par l'assurance maladie du RSI en décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le RSI protège 3,3 millions de personnes, assurés ou ayants droit (hors maintien de droits). Les assurés couverts sont ceux qui exercent à titre principal une activité indépendante. Il y a trois ayants droit pour sept assurés (actifs et pensionnés).

La population couverte par l'assurance maladie augmente de 3,5% au 31 décembre 2008. Cette croissance est portée par la progression des actifs

(+4,4%), qui représentent plus de la moitié de la population couverte. Les actifs relevant de professions libérales poursuivent d'ailleurs leur augmentation sur un rythme élevé (+6,2%).

Les pensionnés prestataires de l'assurance maladie et les ayants droit progressent eux aussi à un rythme élevé (resp. +1,9% et +3,3%), particulièrement fort en cette fin d'année.

**Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 décembre 2008**

Décembre 2008	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	déc. 2008	Evolution 2008/ 2007	déc. 2008	Evolution 2008/ 2007	déc. 2008	Evolution 2008/ 2007	déc. 2008	Evolution 2008/ 2007
<b>Actifs et Actifs retraités</b>	<b>630 348</b>	<b>3,7%</b>	<b>764 859</b>	<b>3,8%</b>	<b>325 521</b>	<b>6,2%</b>	<b>1 723 404</b>	<b>4,4%</b>
<b>Pensionnés</b>	<b>272 001</b>	<b>3,6%</b>	<b>310 655</b>	<b>0,8%</b>	<b>51 122</b>	<b>2,2%</b>	<b>636 574</b>	<b>1,9%</b>
<b>Ayants droit</b>	<b>387 251</b>	<b>4,0%</b>	<b>450 331</b>	<b>2,8%</b>	<b>167 235</b>	<b>3,9%</b>	<b>1 008 613</b>	<b>3,3%</b>
<b>S/Total</b>	<b>1 289 600</b>	<b>3,8%</b>	<b>1 525 845</b>	<b>2,9%</b>	<b>543 878</b>	<b>5,1%</b>	<b>3 368 591</b>	<b>3,6%</b>
<b>Assurés à titre gratuit</b>							<b>8 391</b>	<b>-26,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 289 600</b>	<b>3,8%</b>	<b>1 525 845</b>	<b>2,9%</b>	<b>543 878</b>	<b>5,1%</b>	<b>3 376 982</b>	<b>3,5%</b>

Données au 31/12/2008. Evolution depuis le 31/12/2007. France entière. Source : Assurance maladie - base Taïga. Etat 131

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les assurés à titre volontaire (environ 200 personnes), ni les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

## Les bénéficiaires de la CMU complémentaire

Après une forte croissance de 2002 à 2007, les effectifs de bénéficiaires de la CMU-C tendent à se stabiliser sur l'année 2008 (+0,8% sur 12 mois au 31/12/2008 contre +7,9% à fin décembre 2007 et +8,4% à fin décembre 2006). Cette décélération concerne aussi bien les assurés que les ayants droit. Les effectifs d'assurés sont même en baisse par rapport à décembre 2007 (-1,0%). Les ayants droit représentent 55% de cette population contre près de 30% pour ce qui est du régime obligatoire.

**Tableau 3 : Evolution des bénéficiaires de la CMU-C au 31 décembre 2008**

déc-08	Nombre de bénéficiaires	Evolution / déc. 2007
<b>Assurés</b>	<b>85 006</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Ayants droit</b>	<b>104 189</b>	<b>2,3%</b>
<b>Total</b>	<b>189 195</b>	<b>0,8%</b>

Source : RSI/DMR/DEP/SEP

N°29 – février 2009

## Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité servies en décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le RSI sert près de 2 millions de pensions. Les retraites de droit direct représentent une grande majorité de ces pensions (1,4 million).

En 2008, la croissance des retraités de droit direct demeure forte (+2,8% en décembre). Cette évolution s'inscrit dans la tendance des années 2004-2007, marquée par la réforme des retraites de 2003 instituant les départs anticipés et par l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du baby-boom (1946 et 1947).

Les années 2006 et 2007 ont enregistré chacune une augmentation de l'ordre de 20.000 retraités pour les commerçants et de 19.000 pour les artisans. Pour

l'année 2008, cette tendance s'est poursuivie, alimentée par les nouveaux retraités de la troisième génération du baby-boom (1948), mais aussi par les départs en retraite anticipée des générations suivantes.

Les deux régimes d'invalidité servent au total plus de 21.700 pensions. L'évolution très forte des pensions d'invalidité servies aux commerçants est liée à leur réforme, mise en place courant 2005 (invalidité partielle).

A l'inverse, les pensions servies aux artisans au titre de l'incapacité au métier poursuivent leur baisse initiée il y a plus d'un an.

Tableau 4 : les pensions servies au 31 décembre 2008

Décembre 2008	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	déc-08	Evolution 2008/2007	déc-08	Evolution 2008/2007	déc-08	Evolution 2008/2007
<b>Pensions de retraite</b>	<b>857 177</b>	<b>2,7%</b>	<b>1 115 724</b>	<b>2,0%</b>	<b>1 972 901</b>	<b>2,3%</b>
Dont pensions de droit direct	611 236	3,2%	835 803	2,5%	1 447 039	2,8%
Dont pensions de droit dérivé	245 941	1,6%	279 921	0,4%	525 862	1,0%
<b>Pensions d'invalidité</b>	<b>12 932</b>	<b>-1,8%</b>	<b>8 821</b>	<b>5,3%</b>	<b>21 753</b>	<b>1,0%</b>
<b>Total des pensions servies</b>	<b>870 109</b>	<b>2,7%</b>	<b>1 124 545</b>	<b>2,0%</b>	<b>1 994 654</b>	<b>2,3%</b>

Données au 31/12/2008. Evolution : déc. 2008 / déc. 2007. France entière. Sources : Observatoire AVA pour les artisans, Tableau de bord retraités et allocataires pour les commerçants. N.B. Ces tableaux retracent des nombres de pensions et non des effectifs de pensionnés. En effet, un retraité peut cumuler un droit propre et une pension de droit dérivé.

## Les principaux points de la réforme des retraites de 2008

Les pensions seront **revalorisées au 1<sup>er</sup> avril** de chaque année.

La **condition d'âge** pour ouvrir droit à la pension de **réversion** du régime de base va être rétablie à 55 ans.

Une **majoration de pension de réversion**, soumise à des conditions d'ouverture de droit et de cumul avec les avantages viagers du conjoint survivant, sera introduite en 2010.

Le travailleur indépendant **n'ayant pas validé 4 trimestres par année** civile au cours de sa carrière, pourra **racheter ces périodes incomplètes** sous certaines conditions.

La **surcote** bénéficiera désormais aux personnes percevant le minimum contributif. Par ailleurs, le taux de surcote, auparavant progressif (de 3% à 5%), sera porté à 5% pour toutes les années travaillées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le **cumul emploi retraite** permettra un cumul intégral entre le service d'une retraite personnelle et l'exercice d'une activité professionnelle, dès lors que le pensionné remplit la condition de durée d'assurance pour bénéficier d'une retraite au taux plein ou qu'il est âgé d'au moins 65 ans.

Le **minimum contributif majoré** sera limité aux seuls assurés justifiant d'une certaine durée d'assurance ayant donné lieu à cotisations à la charge de l'assuré. De plus, le versement du minimum contributif serait soumis à des conditions de cumul et de service de l'ensemble des pensions de l'assuré. Enfin, il pourrait à nouveau être revalorisé, comme en 2004, 2006 et 2008.

Sources : RSI /DIRRCA

N°29 – février 2009

**DONNEES DE PRESTATIONS**

**Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse en décembre 2008**

Sur l'ensemble de l'année 2008, les prestations contributives de droit direct sont en hausse de 5,5% pour les artisans et de 3,7% pour les commerçants \*, relativement à la même période de l'année 2007.

La croissance des prestations d'assurance vieillesse peut avoir trois sources : l'évolution des effectifs de retraités, la revalorisation des pensions et l'évolution des pensions moyennes hors revalorisation.

L'effet démographique contribue pour une grande part à la croissance des prestations. La progression des effectifs de retraités de droit direct est en effet de 3,2% pour les artisans et de 2,5% pour les commerçants (Cf. page 3).

D'autre part, la hausse de ces prestations provient de deux revalorisations intervenues l'une au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (+1,1%), la deuxième au 1<sup>er</sup> septembre 2008 (+0,8%). Au total, la revalorisation se porte donc à près

de 1,4% en moyenne sur l'année 2008, pour les artisans comme pour les commerçants.

Pour les artisans, l'évolution de la pension moyenne hors revalorisation a un impact positif sur la progression des prestations de l'année 2008. A contrario, pour les commerçants, cet effet tire vers le bas la masse des pensions servies.

La tendance de l'année 2008 s'inscrit dans le prolongement de l'année 2007 (Cf. Bilan annuel - Les prestations vieillesse du RSI en 2007).

On notera que l'évolution des prestations contributives de droit direct est moins élevée en 2008 qu'en 2007 (resp. +5,5% et +6,4%). Mais cet écart s'explique en partie par le différentiel de revalorisation des pensions de vieillesse de base entre 2007 et 2008 : elles ont été revalorisées de 1,4% en moyenne en 2008, contre 1,8% en 2007.

**Tableau 5 : les prestations servies par les régimes de base en 2007 et 2008**

Millions d'euros	Année 2007	Evolution 2007/2006	Janvier à déc. 2008	Evolution 2008/2007
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>2 749</b>	<b>5,4%</b>	<b>2 876</b>	<b>4,7%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 167	6,4%	2 287	5,5%
dont pensions normales avant 60 ans	223	36,5%	282	26,5%
dont pensions normales après 60 ans	1 601	4,0%	1 654	3,4%
dont pensions contributives de réversion	417	3,0%	426	2,2%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>3 355</b>	<b>3,2%</b>	<b>3 445</b>	<b>2,7%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 496	4,3%	2 589	3,7%
dont pensions normales avant 60 ans	61	ns	63	3,8%
dont pensions normales après 60 ans	2 034	ns	2 118	4,1%
dont pensions contributives de réversion	577	1,3%	580	0,6%

**Tableau 6 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2007 et 2008**

Millions d'euros	Année 2007	Evolution 2007/2006	Janvier à déc. 2008	Evolution 2008/2007
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>751</b>	<b>5,8%</b>	<b>809</b>	<b>7,7%</b>
dont pensions contributives de droit direct	652	6,7%	705	8,1%
dont pensions contributives de réversion	97	4,6%	103	7,1%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>383</b>	<b>8,1%</b>	<b>407</b>	<b>6,4%</b>
dont pensions contributives de droit direct	318	8,0%	337	6,1%
dont pensions contributives de réversion	65	8,9%	71	8,2%

**Tableau 7 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2007 et 2008**

Millions d'euros	Année 2007	Evolution 2007/2006	Janvier à déc. 2008	Evolution 2008/2007
<b>Artisans</b>	<b>127</b>	<b>2,7%</b>	<b>127</b>	<b>0,6%</b>
<b>Commerçants</b>	<b>71</b>	<b>7,7%</b>	<b>76</b>	<b>7,3%</b>

\* Les données de l'année 2008 sont provisoires avant clôture des comptes. Sources : RSI / DCF. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

N°29 – février 2009

## Les prestations maladie : décélération des remboursements de soins de ville en 2008...

En 2008, la progression des remboursements de **soins de ville** du RSI s'infléchit significativement par rapport à l'année précédente : +2,6% en données corrigées des jours ouvrés contre +5,1% au titre de l'année 2007 (cf. tableau 8). Les versements d'**indemnités journalières** s'accroissent pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 3 années consécutives : +5,7% à fin 2008. La progression des volumes d'IJ explique 3,3 points de la croissance de ce poste (soit près de 60%).

La croissance des dépenses des **établissements privés** s'accélère au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2008 et atteint +4,9% en fin d'année 2008 contre +1,3% à fin 2007. Les évolutions des versements aux **établissements publics** et **médico-sociaux** doivent être relativisées en attente des notifications comptables définitives sur les dotations globales.

La croissance des remboursements de **soins de ville** a presque diminué de moitié entre 2007 et 2008 : +2,6% à fin 2008 contre +5,1% à fin décembre 2007. Compte-tenu des mesures prises en fin d'année 2007, elle concerne essentiellement les prescriptions et les honoraires médicaux. La croissance des **honoraires médicaux et dentaires** diminue depuis le début d'année pour atteindre +3,0% à fin décembre contre +4,8% à fin 2007. Les **prescriptions (hors IJ, transports)** poursuivent leur ralentissement observé depuis le début d'année : +2,0% contre +5,8% à fin 2007. En 2008,

l'impact des franchises médicales sur les **prescriptions (hors IJ)** représente 2,3 pts de décroissance, soit 43,6 millions d'euros d'économie.

Les principaux postes composant les honoraires et prescriptions évoluent de la façon suivante :

- La progression des remboursements des **consultations** s'infléchit considérablement en 2008 : +1,7% contre +5,9% à fin 2007 (+3,2% pour les généralistes et -0,9% pour les spécialistes). Ceci s'explique un transfert de codification opéré par les professionnels de santé, entre consultations et actes techniques. Les actes techniques médicaux ayant fait l'objet de revalorisations tarifaires, voient leurs remboursements progresser en 2008 : +5,4% à fin 2008 contre +3,8% à fin 2007.
- En 2008, les remboursements cumulés de **médicaments** se stabilisent : +0,4% en fin d'année 2008 contre +5,2% à fin 2007. Les franchises médicales émises en 2008 s'élèvent à 38,3 millions d'euros et génèrent 3,7 pts de décroissance.
- Les dépenses de **biologie** se stabilisent en 2008 : +0,2% contre +3,2% en fin d'année 2007. L'impact de l'élévation du plafond journalier de la participation forfaitaire, intervenu fin 2007, est fort. Au titre de l'année 2008, 10,9 millions d'euros ont

**Tableau 8 : les remboursements effectués en 2008**

Millions d'euros	Données brutes 2008	Taux de croissance de l'année 2008		Taux de croissance de l'année 2007	
		PCAP	PCAP-CJO (1)	PCAP	PCAP-CJO (1)
<b>Soins de ville</b>	<b>2 958,7</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,6%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,1%</b>
dont honoraires méd. et dent.	868,9	3,0%	3,0%	5,2%	4,8%
Prescriptions	1 753,5	2,0%	2,0%	6,2%	5,8%
autres prestations (2)	139,3	2,7%	2,7%	5,9%	5,5%
Indemnités journalières	196,9	5,7%	5,7%	0,0%	-0,4%
Etablissements sanitaires publics	2 070,1	1,8%	1,8%	2,3%	2,3%
Etablissements sanitaires privés	631,8	4,9%	4,9%	1,7%	1,3%
Etablissements médico-sociaux	404,0	4,8%	4,8%	9,9%	9,9%
<b>Total sur champ ONDAM</b>	<b>6 064,5</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,0%</b>

**Tableau 9 : les remboursements en soins de ville effectués en 2008**

Millions d'euros	Données brutes 2008	Taux de croissance de l'année 2008		Taux de croissance de l'année 2007	
		PCAP	PCAP-CJO (1)	PCAP	PCAP-CJO (1)
<b>Consultations</b>	<b>277,3</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,7%</b>	<b>6,4%</b>	<b>5,9%</b>
dont C Omnipraticiens	185,7	3,2%	3,2%	8,9%	8,5%
C Spécialistes	80,5	-0,9%	-0,9%	1,0%	0,6%
Visites	35,1	-2,1%	-2,1%	1,1%	0,7%
Actes techniques	361,8	5,4%	5,4%	4,2%	3,7%
Actes dentaires	156,9	2,7%	2,7%	7,2%	6,8%
Auxiliaires médicaux	343,4	4,9%	4,9%	6,8%	6,4%
Biologie	158,3	0,2%	0,2%	3,7%	3,3%
Médicaments	1 039,0	0,4%	0,4%	5,6%	5,2%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	212,8	7,3%	7,3%	10,7%	10,3%
Transports	127,3	2,5%	2,5%	6,2%	5,8%
Indemnités journalières	196,9	5,7%	5,7%	0,0%	-0,4%



N°29 – février 2009

été émis, ce qui génère un gain supplémentaire de 4,2 pts de décroissance sur l'ensemble de l'année 2008.

Le ralentissement des remboursements de soins de ville se confirme en 2008. **D'une manière générale, la consommation médicale décélère en 2008**, alors même que le rythme de croissance des dépenses de certains postes s'est légèrement accru en décembre 2008 du fait de l'apparition de maladies hivernales : épidémie de grippe dès la 2<sup>ème</sup> quinzaine de décembre, épidémie de gastro-entérite dès la 2<sup>ème</sup> semaine de décembre...

Les **franchises médicales**, mises en application en début d'année, ont permis de stabiliser les remboursements de médicaments. A compter du mois

de septembre 2008, les remboursements de médicaments s'infléchissent plus vite en montant remboursé qu'en remboursable. Ceci s'explique par un regain de franchises médicales causé par les bénéficiaires consommant peu de soins dans l'année et qui ont pu être affectés par une pathologie hivernale. Le dé plafonnement des participations forfaitaires liées à la biologie a conduit à une décroissance significative du montant des dépenses de ce poste.

En 2008, le taux moyen de remboursement des soins de ville, hors IJ, s'élève à 77,3% du montant remboursable par le RSI, contre 78,3% en fin d'année 2007 (cf. tableau 10).

Tableau 10 : les soins de ville selon les montants remboursés et remboursables en 2008

Situation en 2008	Taux moyen de remboursement en 2008	Taux de croissance PCAP-CJO en 2008		Taux de croissance de l'année 2007	
	Montant remboursable (3)	Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable (3)	Montant remboursé
<b>Soins de ville (hors IJ)</b>	77,3%	3,7%	<b>2,4%</b>	5,7%	<b>5,6%</b>
<b>dont honoraires méd. et dent.</b>	77,1%	3,6%	<b>3,0%</b>	<b>5,3%</b>	<b>4,8%</b>
<b>prescriptions</b>	76,5%	3,8%	<b>2,0%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,8%</b>
<b>autres prestations</b>	90,2%	3,4%	<b>2,7%</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,5%</b>

Données au 31/12/2008. RSI/DMR/DEP/SEP. (1) Corrigé des jours ouvrés ; (2) dont transports et cures (3) Montant remboursé / Montant remboursable

## L'ÉTAT DU RECOUVREMENT

### Champ de l'ISU

Le taux des restes à recouvrer des cotisations appelées en 2008 s'établit à fin décembre à 12,4% (dont 5,2% pour les cotisations mensuelles et 34,3% pour les cotisations trimestrielles). L'analyse par branches fait apparaître un taux de reste à recouvrer moindre pour les artisans (10,2%) que pour les commerçants (14,5%).

Par ailleurs, les trois quarts des cotisations liquidées sont issues de cotisants ayant opté pour le règlement mensualisé. Les cotisations trimestrielles sont réglées à 90% par chèques, tandis que les cotisations

mensuelles font l'objet en quasi totalité d'un prélèvement automatique. Cette différence explique en partie les écarts constatés entre les restes à recouvrer des différentes échéances.

Ces taux de recouvrement sont nettement supérieurs à la prévision faite avec l'ACOSS en septembre dernier. Ceci étant, la prévision ne prenait pas en compte l'impact spécifique des régularisations de cotisations maladie qui sont intervenues depuis et ont contribué à la dégradation des restes à recouvrer.

Cette dégradation est très sensible sur les cotisations

Tableau 11 : Etat du recouvrement par périodicité au 31/12/2008, pour le champ ISU

Année 2008 En millions d'euros	Cotisations liquidées	Encaissements	Restes à recouvrer	Taux de Reste à Recouvrer	TRAR hors TO
<b>Mensuels</b>	<b>11 154</b>	<b>10 572</b>	<b>582</b>	<b>5,2%</b>	<b>4,2%</b>
Artisans	5 560	5 270	289	5,2%	4,0%
Commerçants	4 825	4 556	269	5,6%	4,5%
<b>Trimestriels</b>	<b>3 625</b>	<b>2 382</b>	<b>1 243</b>	<b>34,3%</b>	<b>24,1%</b>
Artisans	1 004	624	379	37,8%	26,1%
Commerçants	2 140	1 401	739	34,5%	23,2%
<b>TOTAL</b>	<b>14 779</b>	<b>12 954</b>	<b>1 825</b>	<b>12,4%</b>	<b>8,3%</b>

Source : ACOSS. Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) et hors procédures collectives. Données au 31/12/2008.

**N°29 – février 2009**

mensuelles dont le taux des restes à recouvrer passe brutalement de 3,9% à fin novembre, à 5,2% à fin décembre. On peut avancer l'hypothèse que beaucoup de cotisants mensuels n'aient pas payé, en mettant fin à leur prélèvement automatique compte tenu des montants qui leur étaient demandés. Par ailleurs, les taux d'impayés sur prélèvements bancaires (8,7%) augmentent d'un point entre novembre et décembre.

Une part non négligeable (0,4%) de la dégradation du taux des restes à recouvrer de ces cotisations mensuelles tient visiblement à l'augmentation importante des taxations d'office de ces cotisants mensuels entre novembre et décembre.

Globalement (toutes cotisations confondues) hors taxations d'office, le taux des restes à recouvrer est de 8,3%. Le dégonflement de ces taxations d'office devrait donc contribuer à alléger dans les prochaines semaines le taux des restes à recouvrer.

Enfin, entre le mois de mai et le mois de décembre 2008, la part des comptes dématérialisés (versement par virement bancaire ou postal, prélèvement bancaire, téléversement), est passée de 75,1% à 70,4% soit une baisse de 4,7%. Cela traduit une hausse des cotisants ayant opté pour le paiement trimestriel, essentiellement alimentée par des cotisants à revenus faibles. En effet, le taux de dématérialisation en nombre est inférieur au taux de dématérialisation en montant (82,3%).

**Tableau 12 : Nombre de comptes appelés en 2008 (situation à fin décembre 2008)**

Décembre 2008	Nombre de comptes	Part selon le type d'échéance
<b>Echéance mensuelle</b>	<b>990 373</b>	<b>68%</b>
<b>Échéance trimestrielle</b>	<b>462 781</b>	<b>32%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 453 154</b>	<b>100%</b>

Source : ACOSS

**Champ des Professions Libérales**

A fin novembre 2008, le taux de recouvrement annuel hors majorations pour l'ensemble des actifs est supérieur à celui qui prévalait en 2007 à la même période.

Il faut cependant relativiser ce résultat en raison des modifications de calendrier et de procédures de recouvrement qui sont intervenues en 2008. En effet, le taux de recouvrement de la régularisation des

cotisations maladie au 30/11/2008 est très inférieur à celui au 30/11/2007 (52,4% contre 70,5%) suite aux modifications de cet appel entre les deux années (un seul appel le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'en 2007 et deux appels en novembre et décembre depuis 2008).

En revanche, le taux de recouvrement des cotisations provisionnelles apparaît plutôt élevé à fin novembre 2008 (95,4% contre 92,0% en novembre 2007).

**Tableau 13 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 30 nov. 2008**

Montants en millions d'euros		nov-07	déc-07	nov-08
<b>Emissions</b>	Cotisations provisionnelles	927	925	978
	Régularisations	114	110	138
<b>Encaissements</b>	Cotisations provisionnelles	852	893	933
	Régularisations	80	95	72
<b>Taux de recouvrement</b>	Cotisations provisionnelles	92,0%	96,5%	95,4%
	Régularisations	70,5%	86,0%	52,4%
	<b>TOTAL</b>	<b>89,6%</b>	<b>95,4%</b>	<b>90,0%</b>

Source : RSI / DCF / Comptabilité

N°29 – février 2009

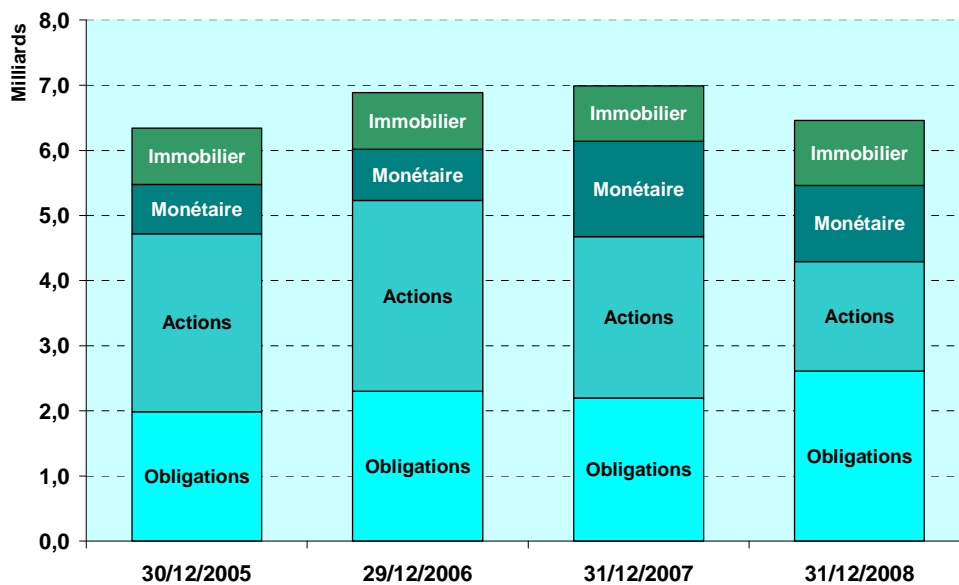
LES ACTIFS DES REGIMES

Les actifs des régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 31 décembre 2008 à 6.458 M€ pour les artisans et à 1.720 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte

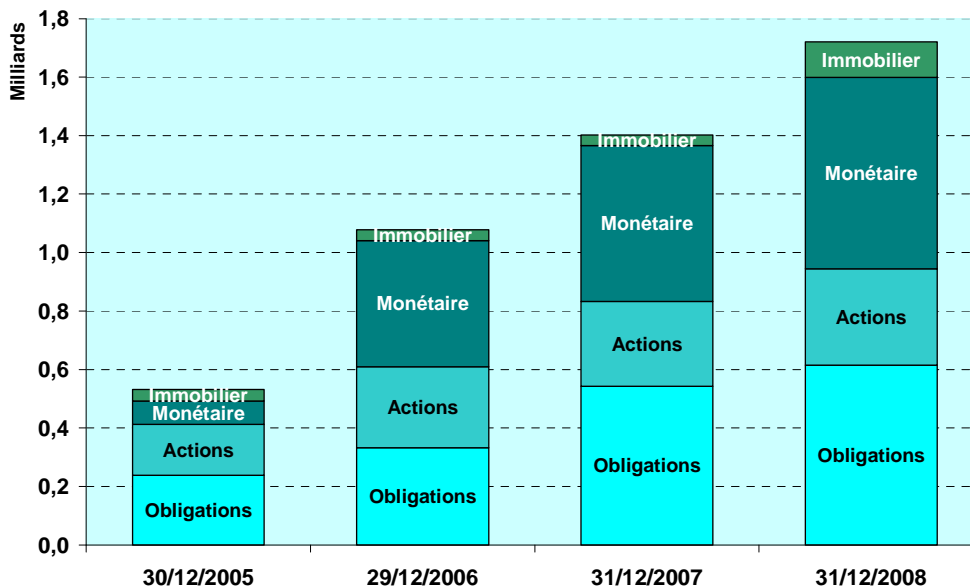
désormais de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31/12/2008.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 436 M€ pour les artisans et à 305 M€ pour les commerçants.

Graphique 1 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 2 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI /DMR / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust ([johann.proust@le-rsi.fr](mailto:johann.proust@le-rsi.fr)) - Conseil d'Administration du 10 février 2009. Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : [www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr) dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles